



VILLE DE  
FARNHAM

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 21 janvier 2019, à 19 h, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville situé au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Farnham, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Propriétaire :	Ville de Farnham
Demandeurs :	Michel Nolin et Jean-François Riel
Lots visés :	4 354 127 et 6 074 566 du cadastre du Québec
Emplacement :	363, rue Jacques-Cartier Nord
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre la réduction de la bande riveraine à 10 m alors que les dispositions du <i>Règlement 458 de zonage</i> exigent une bande riveraine minimale de 15 m.

DONNÉ à Farnham ce 19 décembre 2018.

Marielle Benoit, OMA  
Greffière